

CONCERTATION PUBLIQUE – Réunion du 1^{er} juillet 2021

Présentateur : Bonjour à tous merci vraiment de votre présence pour cette 1^{ère} réunion de concertation. Donc pour les raisons sanitaires que vous connaissez on ne pourra pas être trop nombreux, donc on est une cinquantaine de personnes on va devoir garder le masque un maximum et vous avez de l'alcool à l'entrée n'hésitez pas à l'utiliser. Ca va être un peu compliqué aussi dans le passage des micros on devra tenir le micro nous-mêmes, on vous le portera et c'est Maeva qui fera ça.

Je vais vous rappeler juste le plan qu'on va vous projeter dans quelques minutes mais on va commencer. En fait ça va être deux grandes parties. D'abord on aura une présentation par les garants de la concertation du CNDP de leur mission. Ensuite on vous fera une présentation par l'équipe projet qui est derrière moi de l'ensemble du projet du parc du volcan et on aura aussi également BIOTOPE qui a fait les études environnementales à distance en visio.

Alors ça se passera par ici où vous ne le verrez peut être pas mais en tout cas on va essayer de les entendre et on retournera à l'écran quand ils seront connectés mais ils vous entendront et ils pourront répondre à vos questions sur les questions environnementales.

Et enfin nous prendrons un temps pour échanger avec vous, écouter vos avis vos propositions et puis échanger voilà un maximum parce que c'est bien un temps de concertation dans lequel on a besoin de vous entendre un maximum.

Ce qui est important pour moi c'est de rappeler la posture qu'on doit avoir aujourd'hui donc c'est une posture d'écoute. On a besoin de respect mutuel donc on va essayer de vous laisser tous parler voilà on aura des espaces pour chacun d'entre vous. On a besoin vraiment d'écouter, ne pas couper la personne qui parle et puis après on vous laissera la parole si vous levez la main on va essayer de donner la parole à tout le monde.

Tout ce qui va être dit ce soir va être enregistré pendant cet après-midi excusez-moi c'est déjà la soirée pour moi donc on a un enregistrement et il sera disponible sur le site internet. Donc sachez que vous êtes enregistrés et tout ce qui va être posé comme question obtiendra une réponse en fin de concertation.

Déjà vous aurez des questions avec l'ensemble de nos intervenants qui pourront répondre à l'ensemble de vos questions mais s'il y a d'autres questions et pour lesquelles on n'a pas pu répondre, vous avez vu sur les chaises vous avez un questionnaire donc n'hésitez pas à le compléter et à nous le laisser et vous aurez des réponses à l'ensemble de ces questions.

On va essayer de laisser l'égalité de temps de parole. On va laisser le temps de parole à tout le monde donc c'est à dire qu'on va essayer de laisser les nouveaux participants en priorité c'est à dire que on va laisser plutôt ceux qui n'ont jamais parlé.

Donc n'hésitez pas à prendre la parole et on vous la redonnera. Je sais qu'il y aura peut-être des personnes qui auront besoin de beaucoup s'exprimer mais on essaiera quand même de laisser la parole à tout le monde.

Voilà pour ce côté des grandes règles. On va présenter les intervenants donc on a :

- Mme LEICHNIG qui est élue adjointe au maire à la délégation tourisme
- Madame LEHMANN qui est en charge responsable de la cellule grand projet
- Monsieur Jean-Luc LEHMANN qui est chargé du suivi du parc du volcan
- Monsieur Louis Boyer qui est le chef de projet
- Monsieur Kévin BLOCH EVRARD qui est chargé d'agence BIOTOPE qui sera connecté en visioconférence
- Monsieur Bernard VITRY et Monsieur Philippe MASTERNAK , garants de la concertation

Et donc je vais passer la parole à Madame LEICHNIG.

Madame LEICHNIG : Bonjour tout le monde, monsieur le maire s'excuse de son absence, il est au conseil départemental en ce moment donc ce sera moi qui va présider cet événement.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames Messieurs les garants de la concertation, Mesdames et Messieurs nous sommes rassemblés aujourd'hui pour une bonne nouvelle celle du lancement officiel de la concertation de la population et en particulier celle du Tampon pour le projet de parc du volcan. Ce projet attendu depuis si longtemps entre désormais dans une phase active un moyen de cette concertation qui va se dérouler jusqu'au 23 juillet prochain. La ville du Tampon a mis pour cela tous les moyens afin que cette concertation obligatoire se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi le dossier de concertation est mis à votre disposition à la mairie centrale ainsi qu'à la mairie annexe de Trois Mares et celle de la Plaine des Cafres. Le site internet de la ville permet de consulter en ligne ce dossier depuis chez vous. Un registre sera disponible dans cette mairie annexe pour permettre au public de consigner ses observations et ses suggestions.

Concernant le déroulé de la consultation une adresse mail spécifique permet enfin de contacter directement Monsieur VITRY et Monsieur MASTERNAK, les deux garants qui ont été désignés par Madame JOUANNO, présidente de la commission nationale du débat public.

Je profite de cette rencontre pour les remercier de contribuer à cette mission indispensable à la bonne information de toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre de ce grand projet.

Tous ces moyens importants mis en œuvre par la ville du Tampon visent à vous informer le plus complètement possible.

Ensuite les garants rédigeront un bilan qui doit être remis au maire le 23 août prochain, il fera enfin l'objet d'une délibération au conseil municipal.

Je vais vous en rappeler brièvement le contenu ainsi que ses enjeux. Le projet sur lequel vous allez être consulté porte désormais sur une surface de 15 hectares environ et son coût est estimé à 11,6 millions d'euros. Il pourra bénéficier d'une aide importante des fonds européens gérés par la région à la condition que les travaux d'aménagement soient réalisés avant le 31 décembre 2023. Le temps nous est compté. Concrètement le projet du parc du volcan vous proposera des aménagements basés sur le thème du végétal et vous savez bien toutes et tous combien le maire est personnellement attaché à ce thème. Le succès du parc des palmiers à DASSY porte témoignage. Les enjeux environnementaux sont bien entendus au cœur du projet et les enjeux de la biodiversité du terrain sur lequel serait développé le parc du volcan ont été particulièrement bien pris en compte. Vous constaterez aussi que le projet qui vous est présenté est simplifié à la fois pour tenir compte des remarques qui avaient été faites au maire et aussi assurer une bonne insertion dans la nature tout en permettant une harmonie au sein des espaces de détente proposés. Le lien nécessaire à la biodiversité des espèces indigènes est

ainsi préservé. Le parc du volcan accueillera toutes celles et ceux qui souhaiteront côtoyer la nature au moyen d'une diversité d'activités, celle qui permettront à ses visiteurs de se procurer une sensation de découverte de milieux naturels. L'enjeu majeur de cet aménagement est donc d'inviter à approcher et découvrir le milieu végétal des hauts dans une ambiance ludique et familiale. L'ensemble du parc trouve son identité au moyen des activités innovantes qui seront proposées dans un environnement naturel constitué par les plantes endémiques de la Réunion. Il s'agit donc Messieurs et Mesdames d'un projet en enjeux multiples qui marquent l'engagement de la commune du Tampon en faveur de son développement économique, social et identitaire. Social car il sera créateur social, car il sera créateur d'emplois permanents et saisonniers au bénéfice des habitants et des jeunes tamponnais et en particulier ceux de la Plaine des Cafres.

Pour conclure je souhaite remercier encore mais en votre nom monsieur VITRY et Monsieur MASTERNAK, les deux garants, du bon déroulement de cette consultation du public qui s'ouvre aujourd'hui. Je souhaite que cette consultation soit un succès et que le projet puisse poursuivre son chemin jusqu'à son ouverture et cela pour la satisfaction des visiteurs, des familles, des touristes sur la route du Volcan pour l'avenir de nos jeunes. Je vous remercie pour votre attention.

Je passe la parole à Messieurs les garants.

Mr VITRY : Bonjour Mesdames et Messieurs, nous allons vous projeter trois diapositives pour vous dire ce qu'est la commission nationale de débat public et notre rôle de garant. Il faut savoir que la commission nationale de débat public est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 2002 et en France il y a aujourd'hui 26 autorités administratives indépendantes et la commission actuelle est présidée par Madame JOUANNO. Donc la commission nationale de débat public défend un droit, toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Cela fait parti donc de notre charte.

À quoi sert la commission nationale de débat public, à débattre du bien-fondé des projets avant que les décisions irréversibles ne soient prises, à débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre, à débattre des caractéristiques du projet et de ses impacts sur l'environnement du moyen de les éviter de les réduire ou de les compenser et aussi à permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Alors nos missions, nous ne prenons pas parti sur le fond du projet, nous sommes ni pour ni contre, mais nous garantissons les modalités de participation du public par exemple calendrier permettant la participation la plus large et continue du public, les rencontres publiques, les outils de participation, la qualité l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées, le contenu et la qualité des outils d'information et de communication, les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public, la possibilité pour le public de poser des questions, le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public c'est à dire que chaque voix est une voix c'est-à-dire qu'il y a pas différents niveaux, chaque voix compte et nous sommes là pour enregistrer donc ce que vous dites et après le rendre dans notre bilan le 23 août prochain. Vous pouvez aussi nous contacter par mail et surtout nous interroger sur l'organisation de cette concertation si vous avez des questions à poser ou des critiques à faire. Cependant si vous avez des idées, des suggestions à faire sur le projet lui-même là vous allez soit on va vous le dire tout à l'heure sur le site de la ville du Tampon sur le site internet ou la pourrait le dire sur la qualité du projet. Nos mails se trouvent sur le site de la ville du Tampon.

Mr MASTERNAK : Mon collègue a bien précisé nos missions mais bien évidemment nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant notre rôle. 'hésitez pas à quel

moment que ce soit de la concertation voilà je vais laisser la parole donc qu'est-ce qu'il fait sur la présentation.

Mme LEIHMANN : Merci Romain, merci Messieurs les garants pour cette présentation du rôle et l'objectif est bien d'assurer le droit à l'information, le droit à la participation du public via donc la commission nationale du débat public, merci Madame l'élue pour effectivement cette présentation des enjeux très importants des modalités donc vous l'aviez dit il y a eu un avis de concertation du public le 14 juin publié dans la presse, dans le JIR et dans le Quotidien, c'est important de le rappeler. Il y a eu également donc publicité dans les 3 mairies de cet avis de concertation, également sur le site internet de la ville donc c'est un avis qui rappelle les modalités donc c'est un avis en format jaune, il est également sur le site du champ de foire. Donc les trois modalités de publicité le 14 juin ont été faites dans les règles c'est à dire au moins 15 jours avant le début aujourd'hui de cette concertation du public. Donc pour préciser effectivement sur votre participation il est important de rappeler comme l'a dit Monsieur VITRY et Monsieur MASTERNAK l'adresse mail qui est donc parcdovolcan.garant@gmail.com. C'est une adresse plutôt simple à retenir donc sur le déroulé de la concertation. Par rapport au projet du parc effectivement il y a sur le site internet un forum d'expression qui a été mis en place par nos services informatiques et qui vous permettra effectivement de nous faire part de votre avis, de vos questions sur le contenu du projet de parc du volcan. Donc ça c'est important effectivement de le repreciser, le registre qui est mis à disposition en mairie uniquement à la Plaine des Cafres c'est à dire au plus proche au plus près du terrain au plus près du projet. Donc voilà effectivement important de rappeler ces modalités pratiques. Il y a également donc ce dossier qui est mis à disposition du public dans les 3 mairies, en mairie centre ville, mairie annexe et mairie Plaine des Cafres. Et en complément vous avez effectivement ce petit dépliant synthétique qui présente le projet simplifié de parc du volcan?

Voilà effectivement sur le rappel des modalités pratiques important et les dates clés. Je vais vous communiquer quelques dates clés au niveau des ateliers thématiques.

Donc là effectivement il y a 3 ateliers qui seront mis en place :

- l'atelier Riverains le 7 juillet à 14h et un deuxième à 16h donc nous comptons sur les riverains pour venir en sachant qu'effectivement ces ateliers sont limités à 15/20 personnes au vu du contexte sanitaire
- le deuxième atelier c'est l'environnement le mardi 13 juillet à 9h donc ça sera toutes les associations environnementales, seront invités également la DEAL, le parc national évidemment donc tous les acteurs clés environnement seront invités à cet atelier
- l'atelier tourisme le mardi 20 juillet à 14h 30 avec également tous les acteurs, les gîtes, l'IRT, l'office du Tourisme, la Cité du Volcan . Nous sommes en train de construire cette liste des acteurs qui seront conviés pour le tourisme au regard des enjeux touristiques du projet

Au niveau des réunions publiques il y a également deux prochaines réunions publiques, la prochaine c'est samedi 10 juillet à 14h donc pour ceux qui n'auront pas pu venir aujourd'hui ils ont donc la possibilité de venir un samedi après-midi à 14h pour pouvoir effectivement connaître le projet de parc du volcan et poser des questions.

La troisième et dernière réunion, donc la concertation se terminant donc le 23 juillet, nous ferons donc une réunion de restitution en mairie annexe pour tirer on va dire les premiers enseignements de cette concertation.

Présentateur : Peut-être rappeler qu'il y a la possibilité également d'en rajouter parce qu'en fait on est dans une petite salle, donc on ne peut pas être à plus de 50 personnes mais si demain on avait plus de personnes qui voulaient assister on pourrait rajouter des dates. Voilà c'est les dates de base pour qu'on puisse vous accueillir pour échanger et surtout on compte sur les ateliers parce que ce sera les moments clés pour vraiment travailler sur des sujets plus thématiques donc on espère vraiment votre présence à ces différents ateliers.

Mme LEIHMANN : Je pense qu'on peut passer à la future étape effectivement les enjeux du parc.

Mr LEIHMANN : Bonjour à toutes et à tous. Il me semble reconnaître quelques visages j'ai été effectivement pendant 3 ans ici le sous-préfet de Saint-Pierre et je suis par ailleurs le mari de Madame LEIHMANN. Alors les enjeux de ce projet, ils sont assez simples. Il s'agit d'assurer le développement économique et social de cette zone. Comment faire ? et bien seuls des grands projets créateurs d'emplois de ce type peuvent assurer cet avenir pour les jeunes de cette zone. Je connais très bien cette zone, je connais les difficultés. Même si c'était il y a 10 ans les choses n'ont guère évolué depuis 10 ans je connais les difficultés des hauts de l'île et je pense que la création d'un tel projet est une opportunité formidable pour l'ensemble de l'île et en particulier pour la ville du TAMPON. C'est cet enjeu-là qui est majeur et c'est cet enjeu-là qui nous anime et c'est pour ça que nous nous battons pour que ce projet sorte de terre enfin ainsi que l'a dit l'élue il y a quelques instants. Merci de votre attention.

Mme LEIHMANN : Effectivement donc on a un calendrier prévisionnel pour ce grand projet à enjeux donc on l'a dit effectivement la concertation du 1er au 23 juillet, la remise du bilan le 23 août. Au niveau donc des procédures effectivement on a prévu de déposer en fait notre demande d'autorisation environnementale auprès du préfet fin septembre au plus tard et parallèlement également donc le permis d'aménager qui sera donc instruit en mairie même du Tampon. L'enquête publique est prévue après les élections présidentielles donc en juin 2022 et le rapport du commissaire enquêteur se fera donc dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête donc en juillet. La décision effectivement du préfet nous pouvons pas l'anticiper évidemment mais donc on sait pas si ça va être autorisation ou voilà autre décision mais dans tous les cas la décision est prévue en octobre 2022 et la date envisagée voilà de début des travaux plutôt fin d'année 2022 pour une durée d'un an environ pour la durée des travaux et nous sommes effectivement contraints par l'échéance hein effectivement Madame l'élue vous l'avez précisé dans votre discours au vu du financement des fonds européens les premiers travaux devront être réalisés avant le 31 décembre 2023. Donc voilà un petit peu les premiers jalons, les prochaines étapes pour faire concrétiser ensemble ce beau projet de parc du volcan que nous allons vous présenter dans un second temps.

Effectivement pour vous présenter le contenu là on est vraiment sur le contenu du projet de parc du volcan qui est simplifié sur une surface donc de 15 hectares. Donc sur cette carte effectivement nous voyons bien le périmètre du futur parc du volcan qui est composé donc de trois principales zones :

- la zone de découverte de la végétation des hauts qui est tout en bas qui sera donc principalement composée de deux serres géodésiques qui permettront en fait de découvrir toute la végétation endémique des hauts et des bas avec des parcours qui permettront de découvrir ces espèces remarquables indigènes et endémique
- la deuxième zone c'est la zone ludique familiale, c'est la zone de pique-nique pour les familles ou là effectivement Monsieur BOYER, chef de projet, vous présentera le contenu précis de ces trois zones,

- La zone à sensation avec effectivement des activités ludiques à sensation sportif, Monsieur BOYER pourra vous présenter en tant que chef de projet les contours du projet. Merci à vous Monsieur BOYER je vous donne la parole.

Monsieur BOYER : Bonjour à tous et bienvenue. Donc nous avons aujourd'hui un plan d'aménagement d'ensemble du parc du volcan. Aujourd'hui ce parc a évolué parce qu'il a diminué de surface et pour rester donc dans l'esprit de l'aménagement global à 15 hectares ce qu'on a fait c'est qu'on a gardé la voie de contournement ici existante qui permet d'accéder au parc et nous avons aménagé la partie haute du foncier du parc et la partie basse qui accède directement concrètement sur les plateformes. Apparemment nous avons une grande plateforme plane ici et si on commence à monter vers donc le parc du volcan qui domine la route nationale donc comme l'a dit Madame LEIHMANN nous avons trois zones :

- une première zone ici qui correspond à une zone de détente familiale où il y a un labyrinthe, il y a des zones de pique-nique, il y a donc des zones de contemplation, de promenade, il y a un labyrinthe végétal, des zones de contemplation. Là on est à proximité du labyrinthe et nous allons donc adapter tous ces aménagements en respectant le terrain naturel, une adaptation au terrain naturel mais surtout de conserver l'ensemble des plantes indigènes sur le site, c'est à dire il n'y aura pas de terrassement dans le cadre de l'aménagement. Lorsqu'aujourd'hui nous avons réalisé avec le bureau d'études BIOTOPE l'inventaire de l'existence de toutes les plantes endémiques et vous avez à côté ici là l'ensemble de la cartographie qui marque l'ensemble des plantes ou des zones à conserver et surtout les zones indigènes. Donc ce travail a déjà été fait depuis plus de 5 ans, il a été complété et au fur à mesure donc nous avons des interventions qui permettent effectivement d'identifier donc les espèces endémiques donc une composition d'aménagement qui va épouser le sol naturel sans terrassement avec le respect du végétal, des plantes indigènes de conservation.
- Zone de pique-nique.
- Ensuite nous avons une zone de découverte où il y aura des serres, il y aura donc deux serres de plantes endémiques d'espèces des hauts et des bas qu'on va conserver donc qui sera donc sur le site de la zone de découverte et puis nous aurons autour de cette zone de découverte un jeu en forme de volcan avec des toboggans de tout âge qui permet de tourner autour avec des sentiers d'interprétation du végétal, d'ornement et de contemplation. Nous avons aussi des jeux annexes qui permettent d'avoir cette sensation ici avec des toboggans qui permettent d'agrémenter les jeux et l'ensemble donc des activités ludiques et nous avons pour la zone à sensations fortes nous avons le ballon captif, les tyroliennes et nous avons un parcours cross. Là vous avez le parcours de cross naturel et entre les zones je dirais de sensations ou les zones de détente nous aurons des parcours qui seront jalonnés avec l'ensemble des plantes endémiques des hauts et des bas qui seront à la fois sous les serres mais au titre de la conservation naturelles.

Alors voilà les zones d'entrée au niveau du stationnement nous avons une poche de stationnement lorsqu'on arrive à partir de la route nationale donc il y a une première batterie de stationnement ici, une deuxième ici lorsqu'on arrive avec la route du champ de foire. Vous reprenez donc la route pour aller au volcan et donc on a un accès ici du côté du chemin de la savane avec un giratoire qui existe déjà avec des poches de stationnement donc on aura donc un accès de ce côté à proximité de la route nationale, un deuxième accès du côté du champ de foire et un troisième accès sur la partie la plus haute de l'aménagement. Ici au total nous comptons environ 900 places pas loin de 1000 places de stationnement y compris je dirais les bus. Il y a aussi donc à l'intérieur des aménagements pour pouvoir donc accéder aux différentes zones c'est à dire zone familiale, zone de découverte et le parcours cross,

des cheminements, les cheminements à pied qui sont PMR accès donc à tous. Il y aura donc en ce qui concerne le cross 1,5 kilomètres de parcours et donc l'ensemble du parc est accessible aux PMR.

Présentateur : On peut-être dire qu'il y a quand même beaucoup de choses qui ont évolué depuis ?

Mr BOYER : Il y a beaucoup de choses qui ont évolué tout simplement parce que quand j'avais dit d'abord il y a une conservation de l'état naturel du terrain, une conservation et respect des espèces indigènes qui existe d'ailleurs la palette végétale qu'on va reconstituer et qu'on a découvert sur la zone va être conservée et va être agrémentée pour pouvoir valoriser cet aspect de biodiversité et indigène du site c'est à dire l'idée c'est d'avoir l'identité du parc marqué par les aménagements. Donc il y a certaines zones qu'on va reconstituer et puis il y a la prise en compte bien entendu des palettes qui existent et qu'on voit donc la diversité de ces palettes.

Présentateur : On va faire des questions en deux temps si vous le voulez bien. La question pour la compréhension du projet, s'il y a des choses qui sont pas claires, peut être aussi pour ceux qui connaissent déjà le projet, voir l'évolution parce qu'il y a peut-être des zones qui ont disparu. Enfin, on a vu Monsieur BOYER, c'est le spécialiste qui connaît le projet depuis très longtemps maintenant et qui peut vous parler aussi des évolutions. Voilà déjà dans la compréhension. On va pouvoir passer un micro, donc ce qui est important, c'est qu'on essaie de vous prendre toujours en micro pour qu'on puisse bien enregistrer. On va devoir tenir le micro.

Personne du public : J'ai juste une petite question. On avait parlé d'un mur pour le bruit alors là je ne vois pas le mur là autour de la cité.

Présentateur : J'imagine que vous parlez de la cité Topaze ?

Mme LEIHMANN : Juste une petite précision dans le cadre de ce projet il y aura donc des mesures environnementales qu'on appelle éviter réduire compenser qui en fait seront dans l'étude d'impact en train d'être réalisée par BIOTOPE donc BIOTOPE, bureau d'étude, est en visio d'ailleurs avec nous. Effectivement donc pourra peut-être compléter la réponse qui sera apportée par Monsieur BOYER mais effectivement en phase travaux il y aura des mesures de lutte contre le bruit qui sont prévues dans la liste des mesures environnementales dans le cadre de la phase travaux puis également dans la phase exploitation donc ça c'est effectivement important de dire que BIOTOPE est en train de, comment dire, de construire toutes ces mesures environnementales par rapport effectivement à la phase travaux, à la phase exploitation du parc. Donc Monsieur BOYER sur le mur du bruit.

Mr BOYER : Alors lorsque vous parlez du bruit effectivement lorsqu'on avait présenté le projet anciennement c'était avec beaucoup d'attractions, avec beaucoup de bruit. Donc ce parc comme on vous l'a dit est réduit donc à un parc végétal donc il y aura bien entendu des attractions tout à fait nature mais qui n'engendrent pas le bruit. Il y a une étude bruit par exemple qui a été réalisé dans le cadre des tyroliennes pour les aménagements à sensation donc on va respecter donc la réglementation c'est pour ça que Madame LEIHMANN parle bien entendu du respect de la réglementation et des enjeux environnementaux. En ce qui concerne le mur que vous parlez de bruit il y aura effectivement en partie côté Topaze un remblai surmonté d'un végétal qui permettra bien entendu de protéger la cité Topaze comme on vous l'avait annoncé. Mais sachez qu'il n'y a plus ces grandes attractions dont on a parlé, le projet a été simplifié avec l'objectif d'une quiétude d'aménagement général.

Mme LEIHMANN : Sur la question sur le tarif sur l'accès du parc : c'est un parc qui sera gratuit sauf le ballon captif et les tyroliennes. Comme c'est un projet qui est éligible au fonds européen donc effectivement c'est le principe de la gratuité sauf effectivement les tyroliennes qui sont un dossier un

projet à part et qui seront portés, voilà c'est une activité économique qui sera payante voilà pour être précis sur les tarifs mais globalement gratuité qu'il faut retenir.

Représentant mairie : Monsieur disait que les tyroliennes passaient sur sa maison c'est ça ? Mais ce n'est pas sur votre maison ! normalement ça passe à côté.

Personne du public : La tyrolienne passe à 15 mètres, il y avait un monsieur qui m'avait répondu en disant que la tyrolienne effectivement va être décalée de 30 mètres mais ça n'empêche pas le bruit, le mur c'est vrai antibruit mais la tyrolienne n'empêche pas le bruit. J'ai six chiens dans la cour moi j'enlève mes chiens à cause de la tyrolienne non mais n'importe quoi. Le projet date de 24 ans mais moi ça fait 28 ans que j'ai construit.

Question du public : Alors moi ce au vu de ce que vous venez de visionner je voulais savoir parce que vous parlez de parking pour les bus à partir du rond-point et je voulais savoir si ça allait amputer les champs environnants puisque c'est une zone quand même d'élevage ?

Question du public : Moi j'ai un article du JIR d'août 2020 donc qui prévoyait un projet équestre à l'intérieur du parc qui prévoyait 1800 emplois je pense qu'il a été supprimé d'après ce que j'ai vu ?

Question du public : Pourquoi deux serres ? Je ne vois pas trop l'intérêt bon les plantes du bas on met une serre les plantes du haut elles sont dans leur milieu naturel le prix des deux serres ça me paraît excessif.

Question du public : Alors les emplois qui vont être créés est ce que les gens de la Plaine des Cafres vont être prioritaires ?

Mme LEIHMANN : D'accord très bien donc effectivement ça fait des questions très très riches, très très intéressantes, très pertinentes effectivement donc sur la question des tyroliennes, donc effectivement, il y a eu cette concertation en juillet 2019. Souvenez-vous donc spécifiquement tyrolienne. On a consulté le public du 24 juin au 8 juillet, vous étiez présent, Monsieur, très bien, vous aviez pu, je pense, vous exprimez. C'est important dans ces moments de concertation, ces moments démocratiques de pouvoir faire effectivement faire part de son avis sur ces projets et sur le sujet du bruit, depuis, effectivement, il y a eu une étude d'impact avec une étude acoustique pour limiter, réduire même le bruit et Monsieur BOYER, en tant qu'ingénieur, pourra donc vous préciser le sujet en sachant que dans le dossier de concertation, nous avons mis en annexe pour mémoire, le bilan de la concertation des tyroliennes et que vous trouverez également sur le site internet de la ville dans le volet spécifique tyrolienne. L'étude acoustique, qui est mis en ligne, c'est bien ça, hein ? Je passe la parole à Monsieur BOYER sur le volet acoustique.

Présentateur : Peut-être aussi Monsieur BOYER en même temps pourra apporter la réponse à deux questions. Moi j'entendais c'est aussi sur le périmètre de cette concertation parce que à mon sens peut être rappeler la question de l'hippodrome et la question aussi des tyroliennes, peut-être Monsieur LEIHMANN aussi, en fait c'est juste dans le périmètre parce que il me semble qu'en fait le périmètre est pas clair et donc voilà qu'on reprécise entre l'hippodrome, les tyroliennes font elles partie de la concertation ? Voilà.

Mr BOYER : Alors sur le plan acoustique effectivement il y a eu donc des éléments qui ont été réalisés sur une étude de site c'est à dire que nous avons entre guillemets pour ne pas aborder des mots que on ne comprend pas une modélisation mathématique avec des mesures et simulation in situ c'est-à-dire qu'on ne prend pas quelque chose d'ailleurs qu'on va implanter mais les spécialistes sont venus à la Réunion implanter donc les capteurs sonores pour pouvoir déterminer à partir des bases des tyroliennes qui sont dans le cas le plus défavorable et déterminer les seuils réglementaires

d'admissibilité du bruit et au-delà donc effectivement d'une certaine fréquentation comme disait Madame LEIHMANN vous dépasser un seuil il n'y a pas que la tyrolienne lorsqu'on émet un bruit il y a aussi le cri des gens. Il y a aussi si vous voulez tout ça ça a été modélisé on s'est pas contenté que de du bruit sur le câble ou vous avez le coulisseau qui descend mais tous les bruits environnants dans le cadre de la circulation, dans le cadre si vous voulez de la pratique sur les tyroliennes dans le cadre des cris et cetera avec les barrières nécessaires et c'est pour cette raison dans la conclusion il est précisé dans l'étude acoustique qu'à un certain seuil de niveau nous ne pouvons plus aller au-delà donc respect de la réglementation respect des riverains pour pouvoir exploiter cette tyrolienne.

Présentateur : Est-ce qu'on pourrait évoquer donc la question de la limite peut être de la concertation parce qu'on a on a évoqué l'hippodrome et aussi justes les tyroliennes. Est-ce qu'ils en font partie ou pas ?

Mme LEIHMANN : Précision, effectivement, question pertinente sur le périmètre donc effectivement, initialement le projet de parc du volcan était constitué de manière synthétique de deux phases. Il y avait une première phase d'aménagements prioritaires de 15 hectares et une deuxième phase qui était à l'horizon 2024/2025 beaucoup plus complexe, avec un hippodrome. Donc ça, c'était l'ancien projet et effectivement au regard de certaines oppositions voilà donc, Monsieur LEIHMANN va vous préciser sur le volet hippodrome, dans la mesure où il avait suivi ce point sur l'ancien projet.

Mr LEIHMANN : Rebonjour oui sur l'hippodrome bon il se trouve que je vous ai dit que j'étais ancien sous-préfet je vais pas vous raconter trop ma vie mais je suis aussi l'ancien directeur du cadre noir de Saumur. J'étais pendant cinq ans directeur du cadre noir donc je connais un peu les questions équestres comme vous pouvez l'imaginer et j'étais propriétaire en tant que directeur du cadre noir de Saumur d'un grand hippodrome sur lequel il y a des courses du PMU donc je connais un peu le sujet. Alors lorsque le maire m'a contacté sur cette affaire il m'a contacté justement sur ma compétence en matière équestre et l'an dernier je suis venu avec un représentant du cadre noir. Nous sommes allés sur le terrain, nous avons regardé ce qui se passait et il se trouve qu'effectivement lorsque j'ai vu les travaux qu'il fallait mettre en œuvre pour obtenir un terrain plat d'une telle superficie dans cette zone là je me suis dit qu'effectivement ça serait certainement très compliqué en matière de terrassement de remblais et de déblais et puis en arrivant ici on a à nouveau réfléchi avec le maire et finalement on a pensé que c'était un projet trop difficile à mettre en œuvre, trop difficile trop long peut être trop cher aussi et qu'il valait peut être mieux compte tenu d'opposition qui avait lieu aussi de la part du monde équestre lui-même. Donc c'était pas la peine d'aller risquer de faire échouer le projet pour un hippodrome sur lequel finalement quand on regarde un peu la situation du cheval à la Réunion le monde des courses n'existe pas parce que c'est bien beau d'avoir un hippodrome il faut des chevaux et des chevaux qui courent et des chevaux qui gagnent. En métropole c'est facile parce qu'il y a de l'élevage qui date de Louis XIV donc c'est très ancien. C'est très facile d'avoir de très bons chevaux et c'est pas tout vous voyez bien dans les journaux aujourd'hui c'est pas toujours les mêmes chevaux qui gagnent. Si on fait courir des chevaux à la Réunion aujourd'hui on aurait un problème d'ailleurs le PMU n'aurait certainement pas accepté les choses puisque on n'a pas assez de chevaux pour pouvoir faire des courses régulières avec je dirais une loyauté vis-à-vis des lois visées sur les parieurs. Donc j'ai conseillé, je le dis, de surseoir à ce projet à la fois pour des questions environnementales, de travaux mais aussi parce la filière équestre des courses n'existe pas. Alors le Conseil Général a pris conscience de cette situation et a demandé une étude sur l'ensemble de la filière équestre à la Réunion. Alors les courses éventuellement mais surtout les promenades équestres, les clubs équestres, l'attelage, le poney enfin des activités qui sont traditionnelles et qui existent déjà et qui à mon sens doivent être développées. Voilà pourquoi le maire a pris cette décision de proposer aujourd'hui à la concertation

du public un projet considérablement réduit, considérablement moins cher par rapport au projet initial qui était encore celui qui était présenté il y a un an.

Présentateur : Est-ce que vous pouvez juste nous partager la question du financement tant que vous avez le micro juste parce qu'en fait le prix on n'en a pas parlé du coup pendant la présentation, combien ça va coûter ce projet ?

Mr BOYER : Alors concrètement le projet donc qui va coûter 11 millions 6 donc c'est un projet qui est financé par le FEDER sur la mesure 5,09 équipements et développement donc des sites touristiques et donc aujourd'hui nous avons la mairie du Tampon a déposé un dossier au niveau du FEDER donc qui sera donc bien entendu instruit qui est instruit déjà à l'instruction est terminée et donc il doit passer en commission locale de suivi à la GIL pour pouvoir donc commencer les premiers travaux. Bien entendu avec une réserve forte c'est d'avoir donc les autorisations environnementales qu'on vous a dit qui va durer à peu près donc 9 mois pour déposer ces dossiers, avoir les autorisations nécessaires sur les procédures donc réglementaires. Donc le projet sera financé en ce qui concerne les 11 millions 6 à 70 % du FEDER.

Présentateur : On va vous donner la parole tout à l'heure. On va d'abord répondre à votre première question. C'est alors en fait le fait juste la question du FEDER est ce que ça se rembourse ?

Mme LEIHMANN : Non, non, non, effectivement nous avons déposé un dossier à la région pour demander ce financement européen à hauteur de 70 % pour la première tranche, le premier volet avant le 31/12/2023, donc 70 % à hauteur de 4 millions d'euros. Et comme on vous l'a dit, ce parc est gratuit, sauf le ballon et les tyroliennes, donc c'est effectivement en cohérence aussi avec ce volet financier européen en fait.

Présentateur : Sur la question des champs d'exploitation, donc pour les parkings est-ce que du coup on va empiéter sur les zones agricoles ?

Mr BOYER : Alors ce qu'il faut comprendre c'est qu'au niveau du parc et le foncier donc affecté donc au parc nous sommes en zone NAUTO et que lorsque on parle d'empiéter pour les parkings sur les terres agricoles on n'en a pas le droit. Premièrement parce que ce n'est pas la vocation du PLU, deuxièmement donc l'ensemble des stationnements ont été calibrés pour répondre à la demande. Et bien entendu si vous voulez si demain on doit affecter des zones agricoles pour de fins autres que la zone agricole il y a des mesures compensatoires qui coûtent aujourd'hui très chères par rapport à la loi. Cet esprit-là on le sait puisqu'on l'a déjà vécu dans le cadre de la retenue collinaire donc il n'est pas question de réduire des zones agricoles pour construire des parkings surtout pas.

Présentateur : Et pour les deux serres, Monsieur BOYER, pourquoi deux serres ?

Mr BOYER : Pourquoi deux serres parce que ça ne répond pas à la même hygrométrie, ça ne répond pas aux mêmes caractéristiques de conservation et c'est pour cette raison que nous avons adapté en fonction des plantes indigènes qu'on veut une serre : une plus petite qui se trouve dans la zone de découverte et une petite qui est plus proche de la zone je dirais de pique-nique de détente.

Présentateur : Et sur la question des emplois, parce que du coup est ce qu'il y aura des emplois pour les gens de la commune ?

Mr BOYER : Alors en ce qui concerne les emplois je voudrais rappeler que la commune a une convention-cadre avec le pôle emploi qui a donc déjà bien entendu former des gens, il n'y a pas que l'emploi il y a aussi la formation, la spécialisation et dans le cadre de cette convention cadre pôle emploi mairie du Tampon nous avons déjà formé des jeunes exclusivement de la Plaine des Cafres

d'ailleurs c'est génial ce sont des jeunes qui sont au chômage. Deux exemples précis : en ce qui concerne le ballon captif, qui sera donc exploité ce sont quatre personnes de la Plaine des Cafres qui ont été formées et qui sont titulaires aujourd'hui d'un brevet et qui sont pilote d'aéronef. Donc, c'est des jeunes de la Plaine des Cafres. En ce qui concerne la tyrolienne, avec le pôle Emploi, il y a eu 40 personnes qui ont été donc formées dans le cadre de l'exploitation des tyroliennes. Et lorsque nous mettrons en place l'exploitation de la tyrolienne il y a une remise à niveau donc de ces gens-là qui viennent de la Plaine des Cafres exclusivement.

Question du public : Deux questions : est-ce que c'est la mairie qui va gérer le parc et après l'autre question je vois qu'il y a plusieurs maisons qui sont achetées par la mairie du Tampon dans le lotissement Topaze à quoi va servir ces maisons parce que la mairie a mis réaction sur toutes les maisons ?

Question du public : Bonjour moi c'est le projet est intéressant et pour le coup qui va coûter moi je demande si vous avez estimé à combien d'années la durée de vie votre attraction ?

Question du public : Deux petites questions : donc là d'après ce que j'ai vu là ça demande une réponse oui non, la salle à grand spectacle style Puy du Fou et tout ça c'est fini aussi je pense et puis après il y avait un chiffre que j'ai lu quelque part où on estimait le potentiel client à 4500 visiteurs par jour.

Mme LEHMANN : Sur la question du Puy du Fou, effectivement ça avait été évoqué dans la presse auparavant sur la volonté effectivement du maire de faire un Puy du Fou à la Plaine des Cafres, effectivement, on est tous au courant, comme l'a précisé Madame l'élue, Monsieur LEHMANN, donc, c'est un projet qui est maintenant simplifié. Effectivement, l'hippodrome, Monsieur Lehmann a précisé tout à l'heure ne figure maintenant dans le projet simplifié de parc du volcan au regard effectivement des oppositions de certains acteurs, comme la filière équestre également, les services de la DEAL par rapport au volume d'extraction de matériaux pour construire cet hippodrome donc, le maire a pris la décision donc pour faire concrétiser ce projet de simplifier, de le simplifier et sur le thème du végétal, voilà un petit peu le, je dirais, l'essentiel par rapport à cette question.

C'est un projet qui s'inscrit dans la durée, évidemment dans la durée. On l'a dit, il est en accord avec la nature, avec les espèces, le végétal qui est sur place, donc on peut estimer, on n'a pas de délai précis, mais c'est de manière pérenne sur une longue durée très, très longue durée.

Présentateur : D'accord et peut être sur la question de la cité Topaze, il y aura un atelier spécifique quand même, je tiens à le rappeler, donc vous vous êtes là, mais vous allez, vous allez tous recevoir l'invitation. Mais donc on y reviendra vraiment très spécifiquement avec les élus de quartier. Enfin, on va faire une réunion vraiment spécifique, mais quand même répondre, il y a eu des achats de maison. Est ce qu'on a un projet à faire dessus ?

Représentant de la mairie : J'ai pas de nouvelles là-dessus, j'ai pas de précision là-dessus donc on reviendra sur cette situation.

Personne du public : C'est la mairie qui met le droit préemption sur les maisons, sur quatre maisons il y a trois préemptions, vous croyez que moi demain matin je vais vendre ma maison.

Représentant de la mairie : C'est le droit de la mairie ça de toute façon non mais après vous êtes pas obligé monsieur vous êtes pas obligé vous êtes pas obligé monsieur.

Personne du public : Vous faites les choses en catimini, au Topaze il y a 34 maisons moi je suis arrivé j'ai construit mais je savais pas qu'il y aurait le parc du volcan qui venait là d'accord, aujourd'hui y a 34

maisons, il semblerait qu'il y a quatre maisons avec droit de préemption vous vous êtes élue, vous êtes à la mairie, vous savez pas nous on est dans le lotissement on sait.

Représentant de la mairie : Je suis nouvellement élue donc non mais de toute façon monsieur vous serez amené à venir vers nous pour progresser sur ce projet monsieur.

Personne du public : J'étais président de l'association ici pendant 11 ans j'ai arrêté, je suis retraité, parce que j'ai d'autres occupations mais j'ai toujours discuté moi j'ai toujours discuté avec le maire j'étais bien avec lui aujourd'hui il n'y a personne aucun élu qui vient dans le lotissement. La cité des Topazes ça nous concerne, ça concerne pas les gens qui habitent à BOIS COURT ni les gens qui habitent à TROIS MARES

Représentant de la mairie : Mais de toute façon il y aura des ateliers monsieur.

Mme LEIHMANN : Il y aura deux ateliers le 7 juillet 2021 à 14 h pour les riverains et un deuxième atelier effectivement à 16h, limité à 15/20 personnes ou on pourra effectivement, dans le cadre de cet atelier, entendre les riverains de la cité Topaze mais aussi l'ensemble des riverains du projet de parc donc à l'écoute pour prendre vos questions, vos questionnements par rapport au projet. Donc, mercredi 7 juillet, nous ferons cet atelier spécifique pour les riverains, pour que nous puissions être à l'écoute et recueillir vos avis sur le projet de parc.

Personne du public : On a détruit en 2003 à cause de la neige en 2003 d'accord on n'a pas vu qu'il y avait des arbres endémiques, on n'a pas vu rien là moi suis parti sur les lieux j'ai regardé les arbres endémiques aujourd'hui on parle d'arbres endémiques on a détruit on a dit on va replanter l'a jamais été replanté.

Présentateur : Juste pour revenir sur la question de la concertation, actuellement vraiment rappeler qu'il y aura ces temps, Monsieur le Maire a insisté pour qu'il y a des rendez-vous spécifiques avec les riverains parce qu'il souhaitait pouvoir en tout cas, que les élus soient présents à vos côtés. Donc vraiment, il y aura un atelier spécifique, vraiment on vous invite et vous allez être invité officiellement. On s'excuse, les invitations n'ont pas eu le temps de partir, c'était une période un petit peu contrainte, avec les élections on n'avait pas le droit d'envoyer de courrier avant la fin des élections, donc là c'était c'est tout chaud, les courriers sont en train d'être rédigés pour être envoyés. Peut être, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Question du public : C'est juste pour savoir, est ce que ça va commencer depuis le premier janvier jusqu'au 31 décembre de l'année ou c'est par période l'ouverture du parc ?

Question du public : Vous ne pensez pas mettre la charrue avant les bœufs ? c'est à dire faire votre projet et après consulter la population ça me semble un peu à l'envers et aussi je voulais vous demander aussi comment comptez-vous fluidifier la circulation tout en sachant qu'au TAMPON c'est le bordel, excusez-moi l'expression ? Pour arriver, pour circuler et tout ça donc comment voulez-vous que les gens viennent à la Plaine des Cafres peut être six mois de l'année parce que le reste du temps ça sera le brouillard, le froid ? Est-ce que les activités vont tourner, est ce que ça va être chauffé ? Est-ce que vous n'allez pas perdre de l'argent ?

Question du public : Le lotissement Topaze donc ne concerne pas que les gens de Topaze mais concerne tous les tamponnez voir d'autres Réunionnais, donc un atelier juste riverains limité à 15/20 personnes je trouve ça très sectaire et sélectif alors que ça devrait être ouvert pour tout le monde.

Mme LEIHMANN : La deuxième réunion, le samedi 10 juillet à 14h00, qui permettra effectivement à nouveau de pouvoir poser des questions, recueillir vos avis.

Présentateur : C'est aussi des petits ateliers peut être pour expliquer, c'est des plus petits formats. En fait, on a moins de personnes et c'est pludes questions beaucoup plus techniques. C'était pour évoquer les questions plus techniques, donc là je parlais de la cité Topaze mais aussi tous les riverains sont invités. C'est ouvert à l'ensemble des riverains. Mais en fait, c'est pour les raisons sanitaires en fait. Alors c'est ce que j'ai exprimé tout à l'heure, c'est que si vous il faut d'autres réunions, on verra. En fait on est capable de créer d'autres réunions. On a 23 jours pour collecter vos avis et.

Mme LEHMANN : Sur la question par rapport à la procédure de concertation, donc cette concertation en fait elle intervient vraiment en amont, en fait, vraiment en amont, on n'est pas sur l'enquête publique qui est beaucoup plus tard. En fait, le maire a souhaité consulter la population en amont du dépôt des procédures pour justement recueillir donc l'avis du public sur ce projet. Donc on est vraiment sur une procédure démocratique en amont.

Mr BOYER : Tout d'abord donc dans le cadre du projet du parc nous avons fait une étude de circulation, capacité de la route nationale capacité donc bien entendu des vents environnants et puis depuis quelques années donc la commune a commencé donc à faire des voies de délestage pour désengorger donc la route nationale. On sait effectivement que chaque week-end il y a plus de 30 000 véhicules sur le secteur de la Plaine des Cafres et l'idée bien entendu c'est de répartir donc ces véhicules et de gérer ces flux de véhicules. Donc aujourd'hui il y a un recalage par rapport au projet simplifié que nous avons déjà commandé en ce qui concerne la circulation et les solutions aujourd'hui sont connues. Un exemple précis la création dans la convention cadre avec la région d'un giratoire à l'intersection de la route nationale et du champ de foire.

Alors en ce qui concerne l'entrée des Topazes puisque je suis venu vous voir donc au sein donc de la cité je me suis entretenu avec les riverains vous avez demandé plusieurs choses et qui a retenu l'attention de la municipalité : À savoir de protéger votre entrée qu'on arrive pas tous azimuts dans la cité Topaze n'importe qui arrive avec son véhicule se gare n'importe ou parce qu'il n'y a pas de place suffisamment et la municipalité a répondu favorable en ce qui concerne la protection de l'entrée voir privative de la cité Topaze pour respecter la quiétude et les propriétés donc des différents riverains.

Personne du public : Je vous ai dit aussi qu'on avait demandé un camion de dépannage de venir enlever les véhicules qui sont partis à la neige au volcan. On avait demandé avec la compagnie de gendarmerie de Saint-Pierre qui a transmis sur la Plaine des Cafres. On a demandé le camion de dépannage d'enlever les véhicules à l'entrée du lotissement. On ne pouvait plus sortir.

Présentateur : D'accord ça peut être c'est plutôt les relations avec la mairie on ne va peut-être pas l'aborder dans le cadre de la concertation. Peut être juste je vais vous laisser continuer peut-être pour avancer un tout petit peu n'hésitez pas aussi et maintenant à formuler des avis, là on avait des questions parce qu'il nous reste 45 minutes le temps passe donc si vous avez des avis aussi parce que on a parlé tout à l'heure des horaires d'ouverture ou des dates d'ouverture voyez les choses ne sont pas figées si vous avez un avis pour ceux qui vivent voilà si vous avez un avis une préférence c'est le moment aussi. Moi j'avais évoqué un peu ces questions-là, après je vous donne le micro. C'est aussi la question de comment on va pouvoir développer ces zones, on a parlé de trois zones on va peut-être les reprojeter. Et puis regardez comment vous voyez sur chaque zone qu'on voit évoluer le projet, qu'est-ce qu'on pourrait mettre en plus, on prend ces deux questions ou ces trois questions peut être et ensuite on passe plus à la question du projet pour que vous puissiez donner vos avis parce qu'en fait quand même globalement cette concertation c'est aussi de capter vos avis voilà donc monsieur.

Personne du public : Bonjour à tout le monde Antoine FONTAINE, merci déjà à l'équipe qui travaille sur le projet au niveau de la mairie du Tampon, mi profite à chaque fois qu'on a ce genre d'exercice

parce que aujourd'hui nous voit bien il y a une démocratie qui est malade et qu'on entend tout le monde causé n'y voit bien qu'on a un besoin de la population de pouvoir participer à certain nombre de décisions qui concernent a zot et mi profite de la présence de la commission nationale des débats publics parce qu'il fait ça à chaque fois pour rappeler l'importance du droit à la participation et surtout de dire que le droit à la participation et cette concertation publique aussi c'est de dire que chacun il donne un avis avant qu'une autorité en tout cas il prend une décision et il est important aussi de rappeler peut être que cette décision il pourrait aussi ne pas faire le parc du volcan hein ça c'est important je crois de le dire et la question conduit à se poser mi dirait est ce que la commune du Tampon, les habitants de la Plaine des Cafres au-delà de la Réunion parce que le site du volcan c'est quand même un site il appartient à tous les réunionnais ça hein il aurait dû quelque part consulter tous les réunionnais pour savoir si ça changé comme ça, ça parce aujourd'hui on parle de développement économique et on parle d'emplois et ben moi j'ai envie aussi qu'on parlerait si vous voulez bien de l'identité, de la culture, l'identité des hauts, là c'est le calme et la quiétude, c'est l'agriculture et aujourd'hui ces questions-là elles sont complètement évacuées. On parle, on parle de 11 millions d'euros, on dit le FEDER donne de l'argent le FEDER il donne pas de l'argent le FEDER vient prendre l'argent dans ma poche. Et après les 11 millions d'euros moi mi souvient il y a deux ans il y avait eu déjà une démarche comme ça m'avait posé la question c'est sûr qu'on a le coût d'investissement combien et c'est le coût de fonctionnement de cette structure-là moi l'avait demandé est ce que il avait fait une étude de marché pour savoir combien d'emplois y sera créer réellement sur ce type d'activité. Aujourd'hui nous revient à deux ans après ces éléments lé toujours pas présents, il dit à nous ça crée de l'emploi mais quelle quantité d'emplois il sera créé réellement sur ce type de projet là d'autant plus qu'aujourd'hui il est dans un contexte de crise sanitaire mondiale alors il parle des touristes moi lé bien content que nos élus veux occuper des touristes qui viennent en vacances ici à la Réunion mais mi croit que ces 11 millions d'euros là peut-être il pourrait utiliser et occupés pour les besoins réels de la population du Tampon. Est-ce que la population a besoin d'un parc d'attraction, de manger, de boire, pour avoir un logement, pour être en bonne santé ou avoir une éducation et donc ça serait bien qu'on revienne à ses questions initiales est ce qu'on a besoin d'un parc du volcan parce que l'année en train de partir comme si le parc du volcan il s'affaire. Il y a plus de 20 ans que ce projet-là il est dans les tiroirs, la jamais sorti, s'il y avait un réel besoin, une vraie utilité je pense il y a longtemps y fini de faire.

C'étaient des remarques et ma question : Est-ce qu'on peut revenir à l'origine du projet ? Est ce qu'on a besoin d'un parc du volcan à cet endroit-là ici à la Réunion voilà la question ?

Représentant de la mairie : Pourquoi pas Monsieur.

Présentateur : Si vous voulez bien on continue à prendre les questions, on a répondu à toutes les questions vous avez pu le voir.

Question du public : Ma question qui vient là c'est la suite de celle que m'a posé tout à l'heure sur la durée de vie sur ce projet-là : Est-ce que le parc d'attraction est cantonné qu'à la Réunion seulement où il est ouvert sur la métropole voir l'international et aussi le Puy du Fou le projet a été fait de l'abandonner mais le Puy du Fou propose des activités nocturnes alors que ce parc là ne propose pas des activités nocturnes donc zot y pense de faire sortir les gens que dans la journée et pas le soir ? Est-ce que ce projet est égal à ce que la métropole propose ?

Présentateur : Est-ce que je comprends que votre avis c'est qu'on devrait faire des animations le soir.

Personne du public : C'est le but d'accord.

Question du public : Alors moi je voulais vous dire que j'ai entendu sur les ondes que BOURG MURAT, j'habite au Topaze au numéro 18, était la ville la moins polluée de France ne pensez-vous pas qu'avec ce parc vous allez polluer BOURG MURAT ? Je ne focalise pas parce que le 7 je n'y serai pas et vous n'habitez pas au Topaze. Bon moi j'y habite et j'ai acheté ce terrain il y a 25 ans pour ma retraite et dans ce lotissement qui existe depuis plus de 30 ans bientôt, j'ai pas emmener mon acte notarié, il n'y a toujours pas d'éclairage public. Monsieur Boyer est venu chez moi. Où se trouvent les services publics depuis 30 ans ?

Présentateur : Sur la question des éclairages publics peut-être qu'on abordera ça d'abord aux ateliers mais on va peut-être le noter non mais on va le noter ça sera un sujet. Je pense que, en fait, il y a la cité Topaze qui est venue en force. Non mais c'est très bien mais merci alors c'est juste que j'essaie de capter l'ensemble des questions et en tout cas la question Topaze on va y venir. La question des poteaux électriques je pense que ce n'est pas le lieu de la concertation on y reviendra. J'entends bien, je pense que Madame l'élue l'a entendu. Mais je pense que là, du coup, il y a vraiment, Madame l'élue qui est présente. Oui, en fait, on n'est pas nombreux, donc les 8 familles, on les entend. Il y a la question environnementale qui ressort régulièrement, est ce que qu'on va polluer la Plaine des Cafres ?

Mme LEIHMANN : Sur ce sujet effectivement légitime de se poser la question environnementale nous avons donc convié le bureau d'étude BIOTOPE qui est en principe connecté qui comme je voulais dire réalise notre étude d'impact sur l'ensemble des mesures environnementales pour réduire les impacts environnementaux.

Est-ce que Monsieur BLOC EVRAC est connecté parmi nous ? Notre bureau d'étude BIOTOPE qui nous aide dans cette étude d'impact notamment comme je disais sur les enjeux environnementaux. Alors il y a également BASE LAND notre maître d'œuvre.

Présentateur : On ne les entend pas pour l'instant, ce que je vous propose, c'est qu'on réponde à la question du coût et de l'emploi.

Mme LEIHMANN : Sur le volet emploi effectivement Monsieur LEIHMANN va répondre précisément sur la demande d'expertise qui est en cours puisque le projet a évolué comme on l'a dit le projet a évolué dans le temps, il a été simplifié. Donc effectivement comme il a été simplifié récemment il est normal que du coup voilà la décision du maire de réduire donc le projet est récente et donc nous avons dès sa décision sollicité le pôle emploi qui va affiner l'estimation du nombre de créations d'emplois. C'est en cours et dès que nous aurons connaissance de cette estimation nous le communiquerons évidemment en toute transparence et par rapport Monsieur à votre remarque sur en fait le projet a fait l'objet d'un avis de concertation qui a été publié à l'échelle de la Réunion donc c'est l'ensemble des réunionnais qui sont qui ont été informés sur cette concertation donc on est bien sur un projet d'une concertation à l'échelle de la Réunion. Ça c'est important de le préciser donc tout citoyen, tout réunionnais peut s'exprimer sur le site internet. Voilà sur l'expression du public voilà donc ils ont été au courant c'est dans la presse le 14 juin.

Présentateur : Juste avant peut-être il y a un dispositif en ce que je vous propose, c'est qu'on va répondre à l'ensemble des questions d'abord, mais il y a un dispositif de communication comme on l'a dit, on avait des contraintes de tempo puisque en fait, les élections viennent de finir seulement ce dimanche soir.

Mme LEIHMANN : C'était dimanche 27 juin le second tour,

Présentateur : On n'avait pas le droit de communiquer avant lundi, donc là les communications comment ça a démarré, c'est pour ça

Mr LEIHMANN : Je vais répondre sur les élections. Malheureusement peut être malheureusement on est un pays démocratique ah c'est bête mais c'est comme ça. Alors voyez, il y a eu des élections qui viennent de se terminer et puis peut être si vous lisez les journaux il y a des élections qui vont bientôt arriver donc la fenêtre de tir est assez courte entre ce mois d'avril et les élections.

Je reviens sur la question de l'emploi. On peut pas être démagogue sur un sujet comme celui-là on ne peut pas être démagogue et les personnes qui viendraient ici vous dire on va faire 5000 emplois, 15 000 emplois, 50 000 emplois qui va les croire, qui va les croire certainement pas vous. Moi non plus, moi non plus. Ben moi je crois encore à quelque chose ouais je crois à des projets, voilà alors sur cette question de l'emploi c'est vrai qu'il faut qu'on réfléchisse sérieusement qu'on vous dise les choses véritablement c'est pas la peine de pleurer parce qu'il y a des jeunes qui attendent de l'emploi derrière on va pas leur dire bon. La 1ère chose Madame LEIHMANN l'a dit la première chose, Madame LEIHMANN l'a dit, nous avons saisi pôle emploi c'est ces experts ainsi de suite qui vont nous donner exactement le type d'emploi, le nombre d'emplois à la fois dans la phase construction et aussi dans la phase d'exploitation parce que les deux faces sont différentes. Vous allez créer des emplois dans la concertation vous ? En trois semaines vous allez faire ça vous et ben je vais vous confier le dossier alors si vous pouvez le faire en trois semaines très bien. Très bien donnez-moi le chiffre pas de problème je le prends, je le prends. Alors si vous voulez sur cette question de l'emploi il est difficile de vous le dire donc on va faire appel à des gens qui savent, les gens qui savent ici c'est les gens qui savent ce sont les gens de pôle emploi et c'est aussi je vais parler parce que moi aussi je sais parler je sais aussi crier et crier très aussi. Ben oui mais vous l'avez eu le micro et j'ai rien dit, bah vous attendez que je parle, je parle tu m'écoutes tu parles je t'écoute c'est le principe.

Je fini sur la question de l'emploi nous avons commandé une étude à Pôle emploi ça prendra le temps que ça prendra. Il faut que les choses soient faites sérieusement, on ne peut pas annoncer n'importe quoi n'importe comment la deuxième chose nous allons aussi consulter le secrétariat des Hauts qui aussi a une idée sur le type d'emplois qui peuvent être proposés sur les hauts de l'île. Ils ont une expertise dans ce domaine-là et c'est une expertise qu'on va aussi demander. Voilà de façon à vous donner les choses les plus précises. Il ne faut pas leurrer les jeunes, il faut dire les choses clairement et simplement.

Présentateur : On est à l'époque de la concertation publique, le projet n'est pas finalisé puisqu'en fait on est en train d'écouter vos avis, donc en fonction aussi du projet qui sera déterminé en finalité tous ces chiffres-là vont bouger puisque en fait, c'était aussi, ça me permet un peu de revenir aussi qu'est-ce qu'on attend dans les zones ? Parce que en fait, en fonction de ce qui aura dans les zones j'ai envie de dire plus d'activités dans les zones plus il y aura d'emplois. Ouais c'est un peu basique ce que je dis mais si jamais vous dites qu'en fait vous trouvez que ça suffit qu'il y a assez d'activité par rapport à ce que vous vous avez envie aussi de pratiquer dans sur la zone, juste pour rappeler les zones c'est qu'on parle d'activité mais pas aussi de détente, de pique-nique. Est-ce que vous pour vous c'est suffisant, est ce que vous pensez que ça correspond pas à l'attente des réunionnais, en tout cas de savoir quelles sont la zone qu'est-ce qu'il pourrait avoir en plus, est ce qu'il y a assez de zones de pique-nique. On peut revoir le nombre d'espace prévu et puis à la dernière espace c'est aussi toute la question de la biodiversité, qu'est-ce que vous attendriez de plus ? Voilà, c'est vraiment ça aussi qui est important sur la partie peut être plus purement activités ou actions à mener sur place. Voilà parce qu'en fait le parc, pour l'instant il est proposé dans cette forme-là, il y a trois zones, ce que je vous propose c'est est ce que c'est pour encore débattre ? Où est ce que on, on vous redonne....

Question du public : Je reviens à ma première question : Est-ce qu'on a besoin d'avoir un parc ? On présente un projet qui a vocation à créer de l'emploi, on affiche un prix à 11 millions d'euros et on nous dit qu'on ne sait pas combien d'emplois on va créer. Ça ce n'est pas sérieux. Avant la fin de la concertation publique en plus on n'aura peut-être même pas l'information, quel avis on peut donner sur un projet comme celui-ci si on ne sait même pas avant la fin de la concertation combien d'emplois seront créés puisque l'objectif du projet c'est de créer de l'emploi ?

Présentateur : Est-ce qu'on a des premiers éléments ? Est-ce qu'on a des fourchettes ou pas ? Je ne sais pas. Je ne crois pas.

Représentante de la mairie : On essaiera d'apporter la réponse avec pôle emploi avec vous à la prochaine concertation ou l'atelier que vous voulez que vous serez invité bien sûr.

Présentateur : On peut essayer pour le 10, on a entendu c'est très court mais on peut avoir des éclaircissements avec les équipes. On peut travailler sur ces points.

Représentante de la mairie : On fera le maximum tous les cas.

Présentateur : Voilà donc en tout cas si vous n'êtes pas disponible, sachez que les réunions seront enregistrées comme aujourd'hui et vous pouvez retrouver les éléments. Et si vous avez des questions, les garants sont présents, si vous avez des questions tant que vous les posez, vous avez un site internet pour poser vos questions ou vous avez également, euh, le petit questionnaire qu'on vous a donné sur lequel vous pourrez avoir des espaces pour questions complémentaires. Donc sur le site, posez des questions, vous aurez des réponses. Toute question posée sur le site internet aura sa réponse. Donc ne croyez pas qu'il y a que aujourd'hui que ça se passe et qu'après tout est fini. Vous avez 3 semaines pour poser des questions, je crois que Monsieur BOYER, Madame LEIHMANN sont déjà prêts derrière leur ordinateur dès tout à l'heure.

Non mais c'est pour ça qu'il y a ses règles mais bien sûr, mais en fait l'objectif c'est de laisser le maximum d'espace aux gens donc il y a des espaces sur internet, il y a des espaces papier, il y a des espaces de réunion et on essaie et là on va au contact des gens qu'on pense les plus pour qui c'est le plus important pour nous, c'était les riverains. On a aussi un volet tourisme, mais bon parce qu'on pensait que c'était important, puis un volet environnemental, on a essayé d'identifier le maximum de public à rencontrer voilà. Tout le monde a l'espace pour poser la question et Monsieur peut être et après vraiment j'aimerais qu'on compare plus sur les avis si vous voulez bien.

Question du public : Ma question découle de la première aussi pareille c'est la même chose : est-ce que ce projet là va prendre en compte les travailleurs réunionnais ou des travailleurs étrangers d'autre que la Réunion ? Aussi pareil vous donnez l'étude à Pôle emploi pour les créations d'emplois est ce que vous êtes déjà parti à l'ANPE Monsieur l'ex-préfet, vous êtes déjà parti à l'ANPE vous inscrire ? Moi je suis inscrit et je bataille pour avoir un rendez-vous avec eux d'accord.

Mr LEIHMANN : Si je peux vous rendre service je peux essayer d'avoir le rendez-vous pour vous il y a pas de problème je peux essayer je suis pas sûr de réussir mais je peux toujours essayer voilà.

Présentateur : S'il vous plaît, en fait, s'il vous plaît en fait, on a besoin d'entendre vos avis, mais si vous discutez entre vous, on ne l'entend pas et les garants qui sont présents n'entendent pas vos avis, enfin pas tous vos avis.

Question du public : Tout à l'heure j'ai parlé d'un potentiel de 4500 clients jour moi je voudrais savoir et c'est le fond du problème, est ce qu'il y a vraiment une étude sérieuse qui a été faite avant de présenter ce dossier et de le faire avec le potentiel client et est-ce que ça va être vivable cette affaire ?

Mr BOYER : Alors concrètement en ce qui concerne la fréquentation si on parle de fréquentation effectivement il y a une étude donc qui s'est basée donc par exemple sur le parc des palmiers qu'on connaît bien sûr les fréquentations nous avons jumelé avec donc ce projet de parc végétal le parc Botanica donc est un parc végétal et donc ce qui nous a permis dans déduire si vous voulez une fréquentation qui est de l'ordre de 300 000 visiteurs par an en fonction de ce qui circule mais il est évident que d'une manière générale il n'y a pas de ponctuation sur en disant par jour il y a tant. Ca c'est en fonction de beaucoup de paramètres par exemple sur les écoles, par exemple aussi sur les groupes, par exemple c'est sur les vacances et cetera. Et nous avons un chiffre global qui a été donc évalué par rapport à des références donc nationales et une référence locale du parc des Palmiers. Nous ne sommes pas les spécialistes nous sommes accompagnés avec des experts, des groupements, un groupement qui travaille sur donc le projet base c'est des paysagistes et des spécialistes si vous voulez comment de la comptabilité de la rentabilité et cetera il y a un groupe qui donc aujourd'hui en charge du projet qui nous apportent des éclairages et donc des expertises bien déterminées tout comme quand vous avez posé la question sur la circulation, pourquoi une voie de peut-être de 5 mètres pourquoi un giratoire, est-ce qu'il sera structuré donc c'est ce genre de question donc nous avons un groupe de spécialistes qui travaillent sur ces questions qui nous accompagnent.

Problème de connexion pour BIOTOPE

Présentateur : On verra donc à la prochaine réunion. Ils seront présents, on a là un souci technique c'est notre responsabilité technique. On avait fait des tests avant.

Alors, la question des entreprises, ce sera la dernière question, ce que je vous propose juste parce qu'il y a des gens qui ont peut-être envie de donner leur avis sur les lieux, et c'est juste de partager après vraiment un échange avec vous sur les 3 espaces cinq minutes chacun, et après, on revient à des questions si vous voulez, mais c'est que je voudrais quand même que ceux qui ont envie de donner leur avis puissent le faire. Juste sur la question du cabinet choisi ?

Mr BOYER : Exactement donc nous répondons aux conditions donc de la commande publique donc c'est pour cette raison qu'on a lancé donc un appel. Voilà donc nous avons fait appel à un appel d'offres donc ouvert pour un projet sur lequel donc il n'y a pas que des gens de l'extérieur mais y a un groupement comme je dis il y a des cabinets experts de métropole mais il y a aussi des locaux ici qui travaillent : Par exemple le SAFEGE, BIOTOPE qui travaillent donc sur la partie environnementale qui connaît bien donc tous les aspects donc environnementaux de la Réunion. Il y a SAFEGE qui est implanté la Réunion qui a aussi donc une antenne en métropole mais qui sont implantés à la Réunion sur les problèmes de réseau, d'assainissement, des commandes de modélisation, d'inondations et cetera qui a déjà été étudié dans le cadre du parc du volcan donc ce n'est pas des gens de l'extérieur qu'on va importer pour nous donner un avis mais qui connaît déjà donc le terrain à la Réunion.

Connexion de BIOTOPE

Présentateur : On avait une question sur l'environnement : est-ce que en fait ce projet risque de dégrader l'environnement de la Plaine des Cafres ?

BIOTOPE : Une question qui est bien vaste dégrader l'environnement, qu'est-ce qui est entendu par là ?

Présentateur : Le sujet était plus orienté pardon sur la pollution.

BIOTOPE : Sur la pollution de quoi l'air, du sol, de l'eau on parle de quoi ?

Question du Public : Par rapport à toutes les voitures j'avais entendu sur les ondes que Bourg-Murat était la ville la moins polluée de France. Et avec le flux des voitures, avec la tyrolienne et tout ce qui va se passer, qu'est ce qui va se passer vous êtes ingénieur répondez nous ?

BIOTOPE : Je vais effectivement vous répondre là-dessus, on travaille avec un groupement technique BIOTOPE pour ceux qui ne le connaîtraient pas est une société qui le cœur de métier est la biodiversité, l'environnement et l'écologie c'est-à-dire que nous travaillons sur les espèces végétales et les espèces animales, donc effectivement on a mené des inventaires sur le terrain et des études d'impact sur ces aspects là on travaille avec Suez ingénierie donc Suez consulting SAFEGE qui travaillent sur ces aspects risques et notamment pollution. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'effectivement bien sûr que si vous amenez plus de voitures sur un site que ce qu'il y avait avant vous allez avoir un impact de ces voitures là sur le site puisqu'il n'était pas. Maintenant cet aspect-là est bien pris en compte dans une étude spécifique de circulation et toutes les mesures sont prises pour limiter les impacts qui pourraient y avoir sur l'environnement proche de ce site.

Question du Public : Sur la question de la pollution y a plusieurs sortes de pollution il y a pollution phonique, les détritiques que les gens vont amener sur le site, que la plupart des kiosques qui est sur le site de la Plaine des Cafres il y a plus une poubelle. Là vous allez créer un parc qu'est-ce que vous allez mettre en place pour réceptionner toutes les cochonneries des gens ? Il y a la pollution du CO2. L'air il est vrai que là il y avait une étude qui est passée là-dessus : l'air de la Plaine des Cafres c'est la meilleure de la Réunion. Alors emmener un flux de voiture là-haut ça va polluer l'espace qu'il y a à la Plaine des Cafres et l'air qu'on respire !

BIOTOPE : Je disais juste malheureusement que c'est c'était très haché au niveau du son et j'ai assez peu entendu, j'ai cru comprendre poser des questions sur ce qui était prévu par rapport à la création éventuelle de déchets sur site, ça effectivement ça s'accompagne sur n'importe quel projet d'aménagement à partir du moment où il y a une fréquentation d'un site il y a des aménagements associés sur la récupération des déchets. Là-dessus c'est plus dans la conception des ouvrages, la conception des équipements dans l'aspect de pédagogie sur des panneaux d'explications et sur la responsabilisation de chacun que l'accent est mené. Maintenant nous en tant que bureau d'étude on va pouvoir faire beaucoup de choses sur les déchets du site. Mais effectivement naturellement vous avez une fréquentation d'un site les aménagements sont pris en conséquence pour éviter toute dégradation du site.

Représentant de la Mairie : Excusez-moi en été c'est vrai qu'il y a beaucoup de monde qui monte sur la Plaine des Cafres. Pourquoi pas le parc du volcan parce que en fait quand le monde y monte sur la Plaine des Cafres combien de monde qui lé sous un pied de brande pour aller pique-niquer, autant mieux avoir un joli parc pour pique-niquer dedans pourquoi pas ? C'est vrai qu'après au niveau des déchets c'est vrai qu'il faut que les gens soient citoyens et ramène les déchets zot case.

Question du public : Moi je voudrais reposer une question quand même sur l'environnement par rapport aux serres, vous allez dire je suis obsédée, mais que pensez-vous de l'implantation de serres avec le le matériau et cetera et cetera, protection environnementale géniale, énergie que ça va coûter, hygrométrie, on me parle de hygrométrie cela veut dire quoi qu'il va falloir augmenter l'hygrométrie de certaines serres parce qu'on sait que par exemple la flore de Saint-Philippe c'est une région beaucoup plus humide Si on la met ici sous serre ça veut dire qu'on apporte de l'humidité ? On a déjà plus d'eau pour les planteurs donc on va mettre des serres qui vont consommer ?

Représentant de la Mairie : On a fabriqué une superbe retenue collinaire de 350 000 mètres cubes d'eau.

BIOTOPE : Je ne suis pas concepteur des serres mais pour avoir déjà travaillé dans ce type d'équipement auparavant effectivement l'idée c'est bien de travailler, en tout cas pour certaines parties du parc, c'est de travailler sur l'endémicité des espèces et cetera. En général on recrée un écosystème sous une atmosphère spécifique sous serre mais la maîtrise de l'eau est un des principaux engagements c'est à dire que vous allez travailler beaucoup plus finement avec des goutte à goutte, avec de l'apport maîtrisé d'eau sur les plantes qu'on met sous serre et non pas une consommation excessive de volume qui pourrait avoir sur des surfaces beaucoup plus importante à l'air libre.

Personne de Public : Je comprends la réponse mais je ne vois pas l'utilité d'avoir des espèces endémiques de la côte en haut, déjà tout ce qu'on a ici y a de quoi faire alors pourquoi aller chercher les autres ?

Mr BOYER : Je voudrais juste apporter une précision sur la problématique de l'eau qui est important depuis pas mal d'années donc nous travaillons donc sur l'équilibre des besoins en eau et nous avons beaucoup de projets éco durable c'est à dire donc collecte des eaux de pluie donc décantation, stockage et distribution pour équilibrer donc les besoins en eau du territoire et dans le cadre du parc du volcan que vous dites on va consommer de l'eau on préserve dans le cadre de nos projets l'eau à destination de la population et les projets de grande retenue collinaire donc concernant donc le stockage de l'eau passe par le terrain du parc du volcan et la canalisation permettra bien entendu de desservir le parc et les besoins en eau sans affecter les besoins, la quantité d'eau destinée à la population donc il n'y a pas de gaspillage de l'eau mais une maîtrise au niveau de la durabilité de nos projets.

Personne du Public : Les gens peuvent facilement aller en bas, en haut pour voir la diversité de notre flore sans avoir besoin de créer des structures artificielles, la flore endémique des hauts est déjà tellement importante et tellement belle.

Orateur 2

Et surtout j'abonderais dans votre sens, Monsieur a dit quelque chose de très bien tout à l'heure il a dit en 2003 on a détruit, c'est pas parce qu'en 2003 on a détruit qu'on doit pas conserver pour le futur et je dirais pour les enfants et cetera effectivement aujourd'hui il y a une évolution depuis 2003 si on dit qu'il n'y a qu'ici qu'on peut trouver et ben on ne conservera pas, il y a des animaux aujourd'hui qui n'existent plus à la Réunion il y a des insectes qui n'existent plus à Réunion malheureusement donc l'idée c'est bien sûr de conserver notre patrimoine et de conserver notre richesse identitaire.

Question du Public : En 2019 j'avais demandé à Monsieur GONTHIER du Parc National, est-ce qu'on ne peut pas faire l'extension du Parc National pour qu'il puisse arriver à BOURG MURAT pour qu'on puisse pas faire le parc du volcan. Il m'a dit qu'il allait étudier la question. S'ils avaient fait l'extension du parc national que serait devenu le parc du volcan ?

Mr BOYER : Aujourd'hui le parc du volcan n'est pas dans le parc national nous sommes dans l'aire d'adhésion donc aujourd'hui ce terrain au sens du PLU permet de réaliser depuis le poste ce genre d'aménagement donc faut bien comprendre que nous ne sommes pas des terres agricoles comme on a dit ce ne sont pas non plus des terrains qui est dans le parc national mais dans l'aire d'adhésion.

Est ce que excusez-moi justes, je voudrais juste en on a rebondir peut être justes sur nos zones de des voyez on a nos zones vous allez donner un avis c'est que vous vous souhaiteriez si j'ai bien compris.

Personne du Public : Il y a des associations aussi qui lancent des plantations d'espèces endémiques chez chacun justement pour que chacun puisse les avoir et qu'on les conserve. Il y a beaucoup de choses qui sont faites dans ce sens-là dans la forêt de Bébou aussi si vous voyez bon ça fait partie du parc et il y a des conservations ? ça existe en forêt sauvage et cetera ?

Présentateur : J'essaie de reformuler votre proposition, ce serait de garder spécifiquement les espèces de la zone. Spécifiquement OK, voilà c'est une forme de proposition. Est-ce que quelqu'un a d'autres propositions pour cet espace ? Voilà, est ce qu'on peut avancer sur les propositions de cet espace ?

Question du Public : Monsieur BOYER a dit que nous n'étions pas dans le parc national nous sommes dans l'aire d'adhésion. Monsieur BOYER est ce que vous pouvez nous dire si la commune du Tampon a adhéré à la charte du parc national de la Réunion ? Parce que l'aire d'adhésion du parc national c'est bien une zone du périmètre du parc national qui comprend le cœur et l'aire d'adhésion donc j'aimerais bien savoir si la commune du Tampon a adhéré à la charte du parc national et donc du coup on est dans l'aire d'adhésion et je voudrais aussi revenir à ma première question à laquelle je n'ai toujours pas de réponse puisqu'on est en train de discuter de ça est ce qu'on a besoin d'un parc du volcan au Tampon ? D'autant qu'on parle de 300 000 passages ça veut dire que ce sont les Tamponnais avec l'argent de leurs impôts qui vont contribuer au coût d'entretien du parc du volcan et est-ce que tout ça a été abordé et étudié ?

Mme LEIHMAN : En fait dans le projet d'étude d'impact c'est précisé réalisé par BIOTOPE effectivement par rapport au parc la commune du Tampon n'est pas signataire de la charte du parc national donc la zone du projet de parc n'est pas concernée par la charte donc voilà c'est une précision.

Question du Public : On peut enlever style le ballon alors le ballon il va coûter combien pour rentrer la dedans ? On peut rester avec la zone géographique avec toutes les plantes qu'il y a, faire des sentiers botaniques ou se promener en VTT. A ce jour tous les gens ils sont pollués dans les bas ici on est bien c'est pour tout le monde pour tous les réunionnais comme vous avez dit. Allons restons dans ce principe-là, faisons des sentiers, faisons des pistes de VTT, balades à cheval tout ça mais c'est bien tout ça mais pourquoi on met un ballon là monter descendre monter descendre ?

Mme LEIHMAN : C'est un ballon un ballon captif effectivement, le futur parc du volcan s'inspire en fait d'un parc situé à Angers que j'ai visité moi même ou il y a effectivement à l'entrée du parc un beau ballon captif qui permet effectivement d'avoir cette découverte de l'ensemble du parc.

Mr BOYER : Le ballon, c'est un ballon captif, c'est à dire on fait pas de vol avec, mais en captif, c'est aussi un vol au sens réglementaire. Ça veut dire qu'il sera arrimé au sol. Il va monter donc à 55 mètres de hauteur. En matière de perception donc chez l'habitant, ça dépend de plusieurs paramètres, là où on sera avec le ballon, donc en partie haute, on ne verra pas chez vous ce que vous faites. On ne verra pas puisque je précise je précise hein, je précise que lorsque vous êtes à plus de 300 mètres, si vous voulez en haut et qu'on est à 65 mètres de hauteur on fait que du captif et on ne peut pas faire de vol. Voilà, voilà, c'est un signal aussi de loin pour le parc et pour donc l'identifier.

Personne du public : Du coup je n'ai pas eu de réponse à mes quatre questions. Mr BOYER a dit tout à l'heure on préserve des choses qui est en bas pour mettre dans les hauts comme ça les enfants y voient. Le souci ici on fait apporter beaucoup de choses de la métropole, d'ailleurs, de l'étranger et on détruit des choses de la Réunion. Au niveau les animaux, au niveau les nappes et quand est-ce qu'un responsable, un responsable qui a une autorité ici à la Réunion arrête cette invasion d'espèces qui qui mange la nôtre ici et qui empêche la nôtre d'être épanouie dans son espace ?

Mr LEIHMANN : Si vous permettez j'ai une précision à vous donner Monsieur concernant le nombre d'emplois ; Je crois que c'est important parce que ce qu' il y a eu un petit moment de dénerivation la-dessus . Le dossier qui est présenté donne un chiffre estimé par pôle emploi déjà que j'ai pas voulu vous donner parce qu'il n'est pas stabilisé et le chiffre qui figure dans le dossier qui est là c'est 150 emplois c'est précis. Mais c'est à la louche Messieurs Dames c'est à la louche c'est pas 149 ? 140 c'est une estimation. Effectivement Monsieur lorsque les gens ont conçu ce document ils ont estimé loyal de donner cette estimation ce n'est qu'une estimation personnellement lorsque j'avais fait l'étude sur le centre équestre qui devait avoir lieu j'avais fait quelque chose de très précis avec un plan de formation avec le CREPS de BOURG MURAT et c'était 17 emplois c'est précis ça aussi. Mais ça c'était précis c'est une étude précise, le centre équestre on en parle plus donc c'est terminé. Par contre les 150 emplois c'est une estimation une première estimation elle figure dans le dossier voilà.

Personne du Public : Il y a le ballon avec le truc figé là pour faire des photos est intéressant mais le parc équestre comme Monsieur l'ex-préfet viens de dire n'a pas besoin d'un parc équestre des centres équestres il y en a tout autour sur le site pour faire des balades à cheval au lieu d'avoir un ballon.

Présentateur : Ca fait plusieurs fois qu'on entend la proposition de balade dans le centre du parc.

Mme LEIHMANN : C'est une proposition effectivement qu'on va mettre dans la check-list des suggestions voilà pendant la concertation.

Présentateur : Et la question de l'héliport et l'hippodrome, l'hippodrome n'est plus dans le dossier. Mais l'héliport ?

Mme LEIHMANN : Alors pour répondre à la question effectivement de Monsieur sur le projet d'hélistation, le projet de l'hélistation ne fait pas partie du projet de parc du volcan voilà donc c'est un élément important c'est un projet qui est différent qui est totalement distinct. Voilà donc ça c'est effectivement une réponse précise par rapport à l'hélistation donc qui ne fait pas partie du projet Monsieur voilà.

Question du Public : On a parlé de tyrolienne et de ballon captif moi je voulais savoir si ça avait été déjà acheté ou si on pouvait revenir dessus parce que sinon si vous revenez sur les ballons captifs et la tyrolienne vous avez plus aucun souci pour créer le parc il suffit d'enlever ces deux trucs ?

Est-ce que c'est faisable ou est-ce que c'est déjà acheté, on a entendu des trucs comme quoi elle avait été achetée ?

Présentateur : Je rappelle parce que en fait on parle souvent de la tyrolienne depuis tout à l'heure, mais la tyrolienne ne fait pas partie du cadre de cette concertation.

Mme LEIHMANN : Tout à fait, j'aimerais qu'on le rappelle parce que pour l'heure, il faut effectivement le rappeler, c'est à dire que les tyroliennes, comme on l'a dit tout à l'heure, Monsieur, donc vous vous étiez exprimé d'ailleurs pendant la concertation qui a eu lieu du 24 juin au 8/7/2019. Donc en fait il y avait déjà eu cette consultation du public sur les tyroliennes il y a déjà eu effectivement un bilan de cette concertation pour les tyroliennes, qui est donc sur le site internet que vous pouvez consulter à nouveau. Ça c'est pas un souci, mais il est important de rappeler que les tyroliennes.

Personne du Public : On m'a dit qu'on a déjà donné l'autorisation pour déboiser du Piton Dugain jusqu'à derrière chez moi.

Mme LEIHMANN : Ce projet de tyrolienne fait l'objet d'une étude d'impact qui est en cours de finalisation par BIOTOPE qu'on a vu tout à l'heure, donc des spécialistes qui sont donc on va effectivement finaliser cette étude d'impact des tyroliennes comme on l'a dit avec BIOTOPE des

experts. Effectivement, il est important de rappeler que les tyroliennes ont déjà fait l'objet de la concertation en 2019. On a consulté le public qui s'est exprimé. Il y a eu un bilan fait, publié et effectivement on l'a mis donc dans le dossier en annexe. Pour mémoire, en fait, pour rappeler qu'effectivement, il y a déjà eu cette étape là pour les tyroliennes. Donc c'est vrai que c'est important de le rappeler. C'est un projet distinct, un projet distinct.

Mr BOYER : Alors la question qui est posée c'est, est ce qu'on a déjà acheté les tyroliennes ? Pour le moment, nous n'avons pas acheté les tyroliennes. Nous avons un projet de tyrolienne. Voilà qui complète donc le parc, qui fait partie donc d'un projet à part. Deuxième question que vous avez posée, est ce que le ballon il est acheté, est ce qu'on a les autorisations ? Oui nous avons donc les autorisations effectivement de ce ballon il y a deux types d'autorisation qu'il faut solliciter pour pouvoir donc faire voler le ballon entre guillemets. Vous avez la base de décollage qui correspond à un emplacement permanent avec donc plusieurs vols par jour et cetera. Et puis vous avez une simplification et c'est là qu'il était important de savoir, c'est occasionnellement vous pouvez utiliser votre ballon. C'est une manifestation aérienne, qui est limitée un jour, deux jours, et cetera, mais qui n'est pas une base de décollage permanente ou chaque instant, on va décoller, faire décoller le ballon, voilà la réglementation. Et voilà ce qui est donc envisageable dans le cadre du ballon, c'est d'avoir un ballon itinérant. Merci.